

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4953>



2015-2016

REFUSER LA REFORME DU COLLEGE : pourquoi ? comment ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: jeudi 5 novembre 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Samedi 10 octobre, 16 000 personnes qui se sont retrouvées à Paris pour manifester leur opposition à cette réforme, avec le soutien de l'opinion publique.



Le Conseil Supérieur de l'Education vient de rejeter majoritairement les programmes proposés.

Les premières journées de formation, destinées à convaincre du bien-fondé de cette réforme ont eu l'effet inverse : d'après les compte-rendus émanant de plusieurs académies, même les autorités qui animaient le stage avaient du mal à justifier les choix du Ministère ! Aux questions pertinentes posées par les collègues sur la mise en place concrète des nouvelles mesures et leurs conséquences, l'Administration s'est souvent trouvée réduite à renvoyer un « vous êtes fonctionnaire » (sous-entendu « vous devez obéir sans discuter ! »), avouant ainsi son impuissance à faire accepter une réforme qui s'est faite sans véritable dialogue social !

Voir ces compte-rendus par exemple :

- site du SNES LYON <http://www.lyon.snes.edu/spip/spip.php?article3085>
- site du SNES national : <http://www.snes.edu/Formations-a-la-reforme-du-college-Temoignages.html>

Avec des conseils pour refuser la formation-formatage :

<http://www.snes.edu/Formations-formatage-c-est-non.html>

La ministre de l'Education s'obstinera-t-elle à faire du dialogue social un monologue en refusant d'entendre le refus de la profession et la demande de rouvrir les discussions pour envisager une réforme sur d'autres bases ?

Il faut plus que jamais accentuer la réflexion critique, poser les questions qui fâchent, rappeler que nous sommes certes fonctionnaires, mais aussi cadres A c'est-à-dire concepteurs de notre métier et que la liberté d'expression et d'opinion nous est permise comme à tout citoyen !

QUE POUVONS-NOUS FAIRE MAINTENANT ?

RESISTER et démontrer que cette réforme est non seulement incapable d'apporter des solutions viables aux problèmes que connaît le collège aujourd'hui, mais qu'en plus, elle est INFAISABLE ! Même certains chefs d'établissements et des inspecteurs ont l'honnêteté d'en convenir !

COMMENT FAIRE ?

– Organisez des heures d'infos syndicales pour débattre avec vos collègues et rédigez une prise de position collective et argumentée contre cette réforme

– Demandez une entrevue avec la Direction de votre établissement pour poser officiellement une série de questions lourdes d'enjeux pour la rentrée prochaine

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

questions à poser sur la réforme du collège 2016

– Mettez la réforme du collège en question diverse aux prochains CA et préparez une motion à présenter en accord avec les parents d'élèves (ne pas oublier que le Chef d'établissement préside le CA en tant que représentant de l'Etat)

– Calculez combien d'heures postes seront supprimées en latin, en allemand, en sciences avec le regroupement en EIST, et alertez vos inspecteurs sur vos légitimes inquiétudes, car comme le dirait La Fontaine « ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés » : nous sommes tous concernés !

CONTINUONS DE DEMANDER L'ABROGATION DE CETTE REFORME dont la mise en place sur les 4 années d'un coup de la 6e à la 3e laisse déjà prévoir une catastrophe organisationnelle et pédagogique, sachant qu'en plus les éditeurs étaleront la publication des manuels sur 2 années. Cela signifie qu'une grande partie des enseignants devraient se débrouiller comme ils le pourraient, sans manuels, dès la prochaine rentrée !

De son côté l'intersyndicale continue d'appeler à la mobilisation pour l'abrogation de la réforme : [lien vers le tract intersyndical](#)

Nous pouvons vous aider, nous pouvons venir co-animer des heures d'info syndicale : faites-nous savoir ce qui se passe dans vos établissements... et n'hésitez pas à nous solliciter.

Haut les cœurs ! Ce n'est pas parce que le décret a été publié que cette réforme se mettra en place : les professionnels de terrain que nous sommes doivent pouvoir s'opposer à des visions bureaucratiques absurdes et destructrices en dépit du discours politique lenifiant et mensonger qui les accompagne !



Syndicat national des enseignants de second degré